

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR17.21PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour la création d'un  
trottoir mixte et pour la réfection du tronçon sommital du chemin de Calamin ainsi que  
l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou)  
et de la loi sur l'expropriation du 25 novembre 1974**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 23 novembre 2017.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Rosamonde GUIGNARD, Emilienne WAGNIÈRE, Didier FORESTIER, Martin LOOS, Olivier MAIBACH, Laurent VUITHIER et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mesdames Valérie JAGGI WEPF, Municipale, Vesna STANKOVIC, responsable filière Mobilité et de Messieurs Pascal PITTET, Chef de service SSP, Quentin PELLAUX, ingénieur en transport à la filière Mobilité. Nous les remercions pour leurs compléments d'informations et leur patience pour répondre à toutes nos questions.

Historique :

La première esquisse du projet date de 2005 dans le cadre du projet d'agglomération. En 2007, l'obtention de l'accord sur les prestations de la Confédération ayant lancé le projet. Les services cantonaux ont également examiné ce projet le long de la route cantonale. En 2010-2011, la convention entre la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes), les communes de Pomy et d'Yverdon-les-Bains est élaborée.

Ce projet est séparé en deux lots. Le premier, qui nous occupe, concerne la rue de Calamin depuis la place de rebroussement jusqu'au débouché de la rue, sur la route de Sermuz. Le second concerne la rénovation de la route cantonale ainsi que la création de la voie de mobilité douce séparée. L'ensemble du projet se monte à CHF 12 millions.

On pourrait nommer un troisième lot, qui ne concerne que la commune d'Yverdon-les-Bains et qui comprend la modification de la rue de Calamin depuis la rte de Pomy jusqu'à la place de rebroussement. Selon les bureaux concernés, l'étude de cette partie arrive à son terme. La commission souhaite que *ce troisième lot* soit soumis à l'enquête le plus rapidement possible et qu'une coordination puisse se faire

avec l'élaboration du lot 1. La vitesse serait limitée à 30 km/h sur l'ensemble du quartier. Plusieurs habitants de ce quartier sont impatients d'y voir la vitesse limitée.

Descriptif :

Actuellement, aucun axe de mobilité douce ne permet de relier Yverdon-les-Bains au centre de Pomy.

C'est une amélioration importante de cet axe, pour les piétons et les vélos, appelé à être très fréquenté suite à l'élaboration d'un plan de quartier, à côté de l'ORIF, qui pourrait amener env. 200 habitants à la commune de Pomy.

Le gabarit de la route permettra à deux bus Travys de se croiser en montant sur le trottoir. Lors de cette manœuvre, les usagers du trottoir sont prioritaires. Certains commissaires ont des doutes sur cette manière de circuler c'est pourquoi une demande d'analyse du trafic est demandée.

**Conclusions :**

***Ce projet répond pleinement aux objectifs de mobilité douce fixé dans le projet Aggloy. Il permet un rapprochement des entités rurales au centre urbain par la création d'itinéraires sûrs et confortables pour la mobilité douce.***

***La commune de Pomy qui est concernée et qui paie près de 70% du projet a déjà accepté le préavis concernant cette rue.***

***La commission émet deux vœux :***

- ***Coordonner la réalisation du lot 3, réaffectation du quartier Calamin, avec celui du lot 1 concerné par ce préavis***
- ***Une analyse du trafic doit être menée rapidement après la fin des travaux.***

***C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les trois articles de ce préavis tel que présenté par la Municipalité.***

Le rapporteur

Jean-David Chapuis



Yverdon-les-Bains, le 1<sup>er</sup> décembre 2017